

ACTION URGENTE

ARABIE SAOUDITE. UN DÉFENSEUR DES DROITS HUMAINS VICTIME D'UNE DISPARITION FORCÉE

Les autorités saoudiennes privent le défenseur des droits humains Mohammed al Qahtani de tout contact avec sa famille, qui ignore où il se trouve depuis le 24 octobre. Mohammed al Qahtani est cofondateur de l'Association saoudienne des droits civils et politiques (ACPRA), désormais dissoute, qui était l'une des rares organisations indépendantes de défense des droits humains en Arabie saoudite. Il purge une peine de 10 ans d'emprisonnement pour ses activités pacifiques en faveur des droits humains. Sa famille soupçonne les autorités de l'empêcher de les contacter parce qu'il s'est plaint d'avoir été agressé par un autre prisonnier dans sa cellule, en octobre 2022. Les autorités doivent révéler où se trouve Mohammed al Qahtani, lui permettre de communiquer avec sa famille et le libérer immédiatement et sans condition.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

*Roi Salman bin Abdul Aziz Al Saud
Office of His Majesty the King
Royal Court, Riyadh
Royaume d'Arabie saoudite
Tél. : +966 111 488 2222
Fax : +961 11 403 3125 (merci de vous montrer persévérant-e)
Twitter : @KingSalman*

Votre Majesté,

*Je suis vivement préoccupé-e d'apprendre que **Mohammed al Qahtani**, défenseur des droits humains et cofondateur de l'Association saoudienne des droits civils et politiques (ACPRA), est privé de toute visite et de tout contact avec sa famille depuis le 24 octobre dernier.*

L'épouse de Mohammed al Qahtani a déclaré à Amnesty International être sans nouvelles de lui depuis 11 jours. Le 30 octobre, elle a appelé la prison pour s'enquérir de son mari. Le gardien lui a répondu que Mohammed al Qahtani avait été transféré dans une autre prison, mais il ignorait laquelle.

Mohammed al Qahtani a été arrêté en mars 2012 et interrogé au sujet de son travail au sein de l'ACPRA et de ses activités pacifiques. Le 9 mars 2013, le tribunal pénal de Riyadh l'a condamné à 10 ans de prison, assortis d'une interdiction de voyager d'une même durée, pour des accusations incluant « rupture de l'allégeance envers le souverain », « remise en cause de l'intégrité des représentants de l'État », « tentative d'atteinte à la sécurité et incitation à troubler l'ordre public en appelant à des manifestations » et pour avoir « incité des organisations internationales à agir contre le royaume ». Le tribunal a également ordonné la dissolution de l'ACPRA, la confiscation de ses biens et la fermeture de ses comptes sur les réseaux sociaux.

Ce n'est pas la première fois que Mohammed al Qahtani est privé de tout contact avec sa famille. En avril 2021, il a été détenu au secret après avoir été testé positif au COVID-19, avivant les craintes pour sa santé et son bien-être pendant toute la durée de sa maladie.

Je vous prie instamment de révéler où se trouve Mohammed al Qahtani et de le libérer immédiatement et sans condition. Dans l'attente de sa libération, les autorités doivent veiller à ce qu'il puisse communiquer sans plus attendre avec sa famille.

Veillez agréer, Votre Majesté, l'expression de ma haute considération.

COMPLÉMENT D'INFORMATION

En mars 2012, Mohammed al Qahtani et Abdullah al Hamid, fondateurs de l'ACPRA, créée en 2009, ont été arrêtés en raison de leur travail et de leurs activités militantes pacifiques. En mars 2013, ils ont été condamnés à 10 et 11 ans de prison respectivement. Abdullah al Hamid a eu une crise cardiaque le 9 avril 2020 et [a été maintenu en détention](#), alors qu'il se trouvait dans le coma dans l'unité de soins intensifs de l'hôpital al Shumaisi, à Riyadh. Il est [décédé](#) le 24 avril 2021.

Mohammed al Bajadi, l'un des 11 membres fondateurs de l'ACPRA, a été arrêté en mars 2011 et jugé devant le tristement célèbre [Tribunal pénal spécial](#) pour avoir participé à une manifestation pacifique devant le ministère de l'Intérieur à Riyadh. En avril 2012, il a été condamné à quatre ans de prison assortis d'une interdiction de voyager de cinq ans, sur la base de plusieurs inculpations liées à son travail pacifique en faveur des droits humains. Libéré puis arrêté à de multiples reprises, Mohammed al Bajadi a de nouveau été interpellé en mai 2018 et demeure maintenu en détention sans inculpation ni jugement.

Les membres de l'ACPRA (Association saoudienne des droits civils et politiques), aujourd'hui dissoute, sont dans le collimateur des autorités saoudiennes depuis 10 ans. L'ACPRA signalait des atteintes aux droits humains et aidait les familles de personnes détenues sans inculpation à se retourner contre le ministère de l'Intérieur devant le Tribunal des plaintes, une juridiction administrative chargée d'examiner les plaintes déposées contre l'État et ses services publics.

En novembre 2022, Amnesty International a recensé en Arabie saoudite les cas de 55 personnes poursuivies pour avoir exercé leurs droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion, dont des défenseur·e·s des droits humains, des militant·e·s politiques pacifiques, des journalistes, des poètes et des dignitaires religieux.

LANGUES À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : Arabe et anglais
Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS, ET AVANT LE : 30 décembre 2022
Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Mohammed al Qahtani (il)

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : <https://www.amnesty.org/fr/documents/mde23/004/2014/fr/>